

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF GLOBAL OBLIGATIONS A

ISIN : FR0012880169

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « Global Obligations M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître *« est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à EONIA + 2% net de frais. »*. La performance du FCP pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Caractéristiques essentielles

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître « Global Obligations M » présenté ci-dessous et à titre accessoire, en liquidité.

Stratégies utilisées :

Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible.

Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.

Le Fonds investit ses actifs principalement en :

- obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation;

- instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;

- produits "fixed income" et dérivés de devises libellés en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.

Le Fonds peut ainsi être exposé directement jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux et / ou indirectement via l'utilisation de produits dérivés (et ceci jusqu'à 100%), avec les limites suivantes :

- 100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;

- 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;

- 30% de son actif net en obligations des pays émergents ;

- 30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;

- 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 ») – dont 20% de son actif net en obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »).

Le Fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net. Des instruments dérivés peuvent être utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et/ou de change.

Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.

Par ailleurs le fonds pourra avoir une exposition totale aux indices CDS High Yield, jusqu'à 30% de son actif net.

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'univers d'investissement très large du FCP Maître « GLOBAL OBLIGATIONS M », de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'EONIA + 2% qui est l'objectif de performance, ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris).

- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

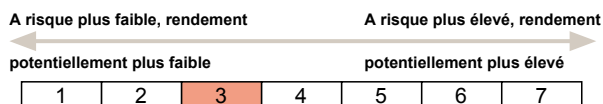
- Cet OPCVM capitalise intégralement ses sommes distribuables.

Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

- La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- La catégorie de risque 3 reflète un potentiel de gain et/ou de perte limité de la valeur du portefeuille.

- Ceci s'explique par des investissements en obligations et autres titres de créance sur les marchés internationaux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.26% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

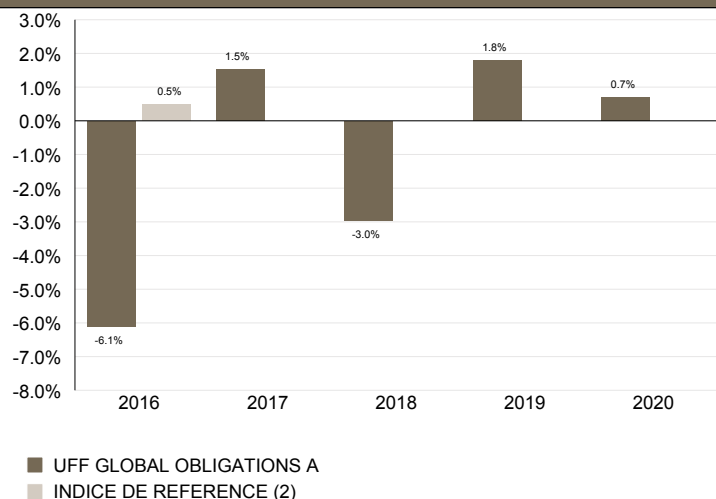
Commission de surperformance

Néant

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées



Le fonds a été créé le 14 septembre 2015.

Changement de fonds maître et suppression de l'indice de référence à compter du 04/07/2017.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence a été supprimé lors du changement de fonds maître le 04/07/2017. Avant l'indice était composé à 15% de l'Eurostoxx DR et à 85% de l'Eonia.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2021.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS